



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 22185

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur le respect des engagements du Président de la République concernant la parité homme-femme. Il lui demande si la parité est respectée au sein de son cabinet.

Texte de la réponse

A ce jour, parmi les 15 collaborateurs du ministre de la défense nommés par arrêté et 10 nommés auprès du ministre délégué, chargé des anciens combattants, les femmes sont au nombre, respectivement, de 4 et 2. Si la parité n'est pas atteinte en nombre, elle l'est toutefois s'agissant des niveaux de responsabilité et de rémunération. Ils ont été déterminés dans le respect d'un traitement équitable, selon des critères objectifs liés au domaine de compétence, à l'expérience et au niveau de rémunération antérieur à la nomination au cabinet du ministre ou du ministre délégué.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22185

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3161

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8426